VERBATIM DE L'ÉVÉNEMENT

LE 3 FÉVRIER 2022

IL EST TEMPS DE «SAÔNER» L'ALERTE

[TABLE RONDE 2]

QUALITÉ DE L'EAU

UN PROJET D'AVENIR PORTÉ PAR :

E.P.T.B ÉTABLISSEMENT PUBLIC territorial du bassin saône&doubs
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité
agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
vnf Voies navigables de France
La Région Auvergne-Rhône-Alpes
RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ
Grand Est ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE
AIN 01 le Département
Côte d'Or LE DÉPARTEMENT
saône-et-loire LE DÉPARTEMENT
PRÉFET COORDONNATEUR DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE Liberté Égalité Fraternité

TABLE RONDE 2
ET SI LA QUALITÉ DE L'EAU DE LA SAÔNE DONNAIT ENVIE DE S'Y BAIGNER ?

REPLAY

https://www.youtube.com/watch?v=ubj1pizwF2M

TABLE RONDE SUR LA QUALITE DE L'EAU

Près d'un million de personnes est alimenté en eau potable par la Saône. La qualité de ses eaux est un enjeu réel pour les habitants, mais son état reste moyen depuis plus de 10 ans. Si elle retrouvait des eaux de qualité, la Saône pourrait nous offrir des trésors insoupçonnés, tels des ressources en eau qu'il ne sera plus nécessaire de traiter ou des sites où la baignade serait prisée…

***Marina COQUERY**, Directrice de recherche à INRAE Lyon Grenoble Auvergne-Rhône-Alpes*
***Stéphane CONVERT**, Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire*
***Didier MUNERET**, Président du Syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône*
***François ROLLIN**, Directeur de la délégation de Besançon de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse*
***Jean-Claude BECOUSSE**, Président de la Communauté de communes Entre Saône et Grosne*

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Re-bonjour à toutes et tous, et bonjour à celles et ceux qui nous rejoignent pour cette journée événement « Ça Saône » consacré à la Saône comme son nom l'indique bien sûr, mais à travers différents sujets différents thèmes que nous avons réparti en quatre tables rondes. Après une première table ronde ce matin consacrée à la quantité d'eau, nous allons maintenant évoquer la qualité de l'eau avec le sous-titre qui vous a été proposé « Et si la qualité de l'eau de la Saône donnait envie de s'y baigner ? ». Voilà tout ce que nous pouvons nous souhaiter et c'est ce à quoi répondront les différents invités qui se trouve devant vous et devant nous, qui sont présents dans ce studio a commencé par Monsieur Jean-Claude BECOUSSE, qui est Président de la Communauté de communes entre Saône et Grosne. Monsieur Stéphane CONVERT qui est élu à la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire. Monsieur Didier MUNERET, pardonnez-moi qui est Président du syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône. Et enfin Monsieur François ROLLIN de Directeur de la délégation de Besançon de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.
Mais avant de vous entendre après vous avoir proposé quelques mots en guise d'introduction je vous proposerai de découvrir ensemble une présentation qui nous sera faite par Madame COQUERY à propos de la qualité de l'eau des rivières comment évaluer et quelle est la qualité des eaux de la Saône en particulier bien sûr. Sujet qui nous intéresse aujourd'hui : près d'un million de personnes ça a été rappelé ce matin est alimenté en eau potable de la Saône. La qualité de ses eaux est un enjeu réel pour les habitants mais son état reste moyen depuis plus de dix ans comme l'avait précisé le Directeur général de l'Agence de l'eau en introduction tout à l'heure. Si elle retrouvait des eaux de qualité, la Saône pourrait nous offrir des trésors insoupçonnés tels des ressources en eau qui nous sera plus nécessaire de traiter ou des sites de baignade ou cette baignade serait prise et avant de vous entendre sur ce sujet messieurs j'invite donc Madame COQUERY à nous faire sa présentation introductive de nos échanges.

Marina COQUERY, Directrice de recherche à INRAE Lyon Grenoble Auvergne-Rhône-Alpes
Merci beaucoup.
Bonjour à tous. Merci beaucoup pour cette introduction.
Donc je travaille à l'INRAE, et je travaille sur la qualité des eaux et également sur les sources de pollution, et nous allons voir maintenant aujourd'hui, comment on évalue la qualité des eaux et en particulier celle de la Saône.
Je commencerai par un bref retour en arrière sur la manière qu'on a d'appréhender la qualité de l'eau, qui évolue continuellement.

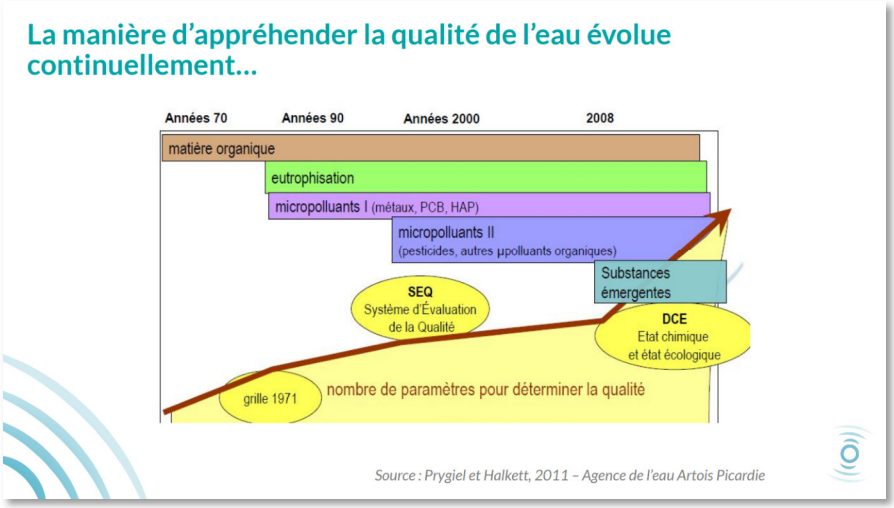

Dans les années 70, les réglementations portaient principalement sur la matière organique, et puis elles ont évolué pour surveiller plus intensivement les questions liées à l'eutrophisation, c'est-à-dire des apports de nutriments tels que les nitrates et les phosphates, qui sont rapportés par les rejets domestiques, et également par l'agriculture. Et puis ont été introduits les micropolluants, tels que les métaux, les hydrocarbures aromatiques polycycliques qui sont les HAP ou les PCB, les polychlorobiphényles. Et un certain nombre d'autres micropolluants tels que les pesticides.
Toutes ces substances ont des effets connus et toxiques sur la santé humaine, également sur l'environnement, et c'est pour ça que la Directive cadre sur l'eau est arrivée dans les années 2000, et l'objectif majeur de la Directive c'est effectivement de réduire les apports de ces substances vers les milieux aquatiques.

Cette diapo permet juste un rappel, que c'est le développement des activités humaines, principalement, qui produisent ces milliers de substances qui sont libérées dans l'environnement, et qui sont libérées en quantité de plus en plus élevée, de plus en plus forte. Les usages sont absolument multiples, on en connaît de nombreux, ils sont illustrés sur les quelques images, les illustrations qui sont sur cette diapositive. Ce qui est caractéristique de ces substances, c'est qu'elles sont deux multi classe ; on a par exemple des médicaments, des additifs, des pesticides, des détergents, et puis à l'intérieur de chacune de ces classes on a également de nombreux composés. Et les caractéristiques de ces composés, c'est qu'ils sont présents à des concentrations qui sont souvent très faibles.

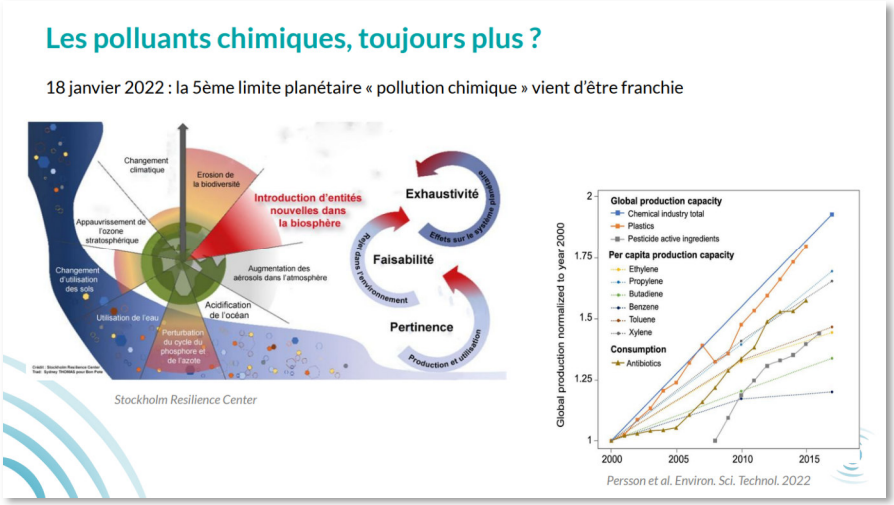

Comme le montre la diapo d'après, c'est l'ensemble de ces substances
Je voulais juste rappeler, alors j'espère que ça ne vous a pas échappé, tout récemment on a entendu dans les médias, qu'une équipe scientifique a montré que la cinquième limite planétaire de pollutions chimiques vient d'être franchie. Le graphique est peut-être un petit peu barbare, mais ce camembert montre que sur les neuf limites planétaires, on en a déjà franchi 5, et donc on se demande si on est actuellement à un point de non-retour. Et je voulais juste vous montrer sur le graphique de droite, on voit la production de produits chimiques au niveau global, là on est au niveau mondial, depuis les années 2000 aux années 2015 a doublé, c'est la ligne en bleu. Et puis on voit par exemple la production de plastique qui est juste dessous en orangé, et puis notamment les antibiotiques, qui ont ici été multiplié par 1,5.

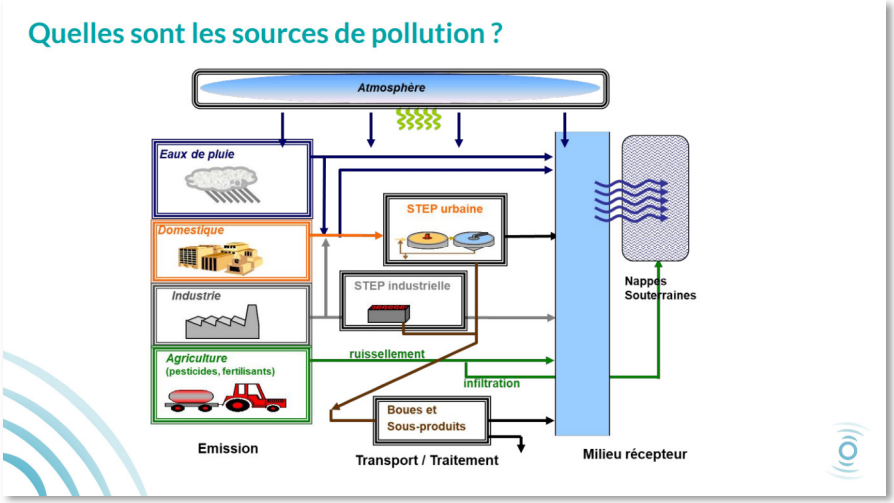

Alors quelles sont ces substances ? Quelles sont les sources de pollution ?
Les sources principales sont montrées sur ce schéma. On a donc des sources atmosphériques, les eaux de pluies, et puis des rejets qui viennent de nos usages domestiques et de l'industrie. On catégorise traditionnellement des rejets qui sont de sources ponctuelles, comme les stations d'épuration urbaines ou les rejets industriels. Et puis des sources diffuses, qui sont souvent plus difficiles à quantifier, qui viennent notamment de l'atmosphère, et également de l'agriculture. L'ensemble de ces contaminants arrive vers les milieux récepteurs et les nappes souterraines, et il y a beaucoup de projets qui se sont penchés sur l'évaluation de ces quantités de sources et de polluants, et qui sont généralement des études assez pointues, mais qui sont souvent difficilement généralisables pour avoir effectivement une image au niveau d'un bassin versant.

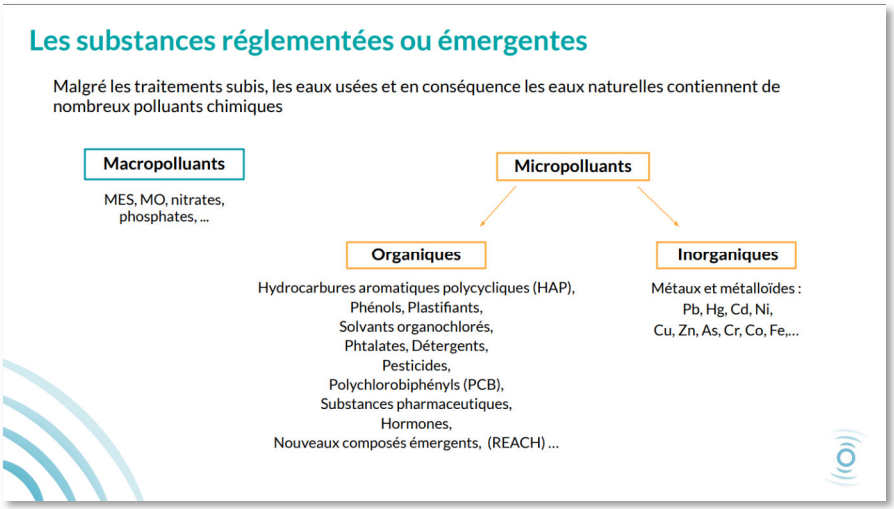

Alors la suite de mon exposé, c'est juste un tout petit rappel pour montrer qu'elles sont ces substances.
On a donc des macros-polluants, qui sont les matières en suspension, la matière organique et les nutriments. Et puis de l'autre côté, des micropolluants avec des métaux, et des métalloïdes. Et puis des substances organiques qui sont des substances de synthèse, pour la plupart, qui sont les plus nombreuses, dont une grande et large majorité aujourd'hui, a déjà été réglementé, mais il en reste effectivement de nombreuses qu'on appelle des composés émergents comme des substances pharmaceutiques ou des hormones.

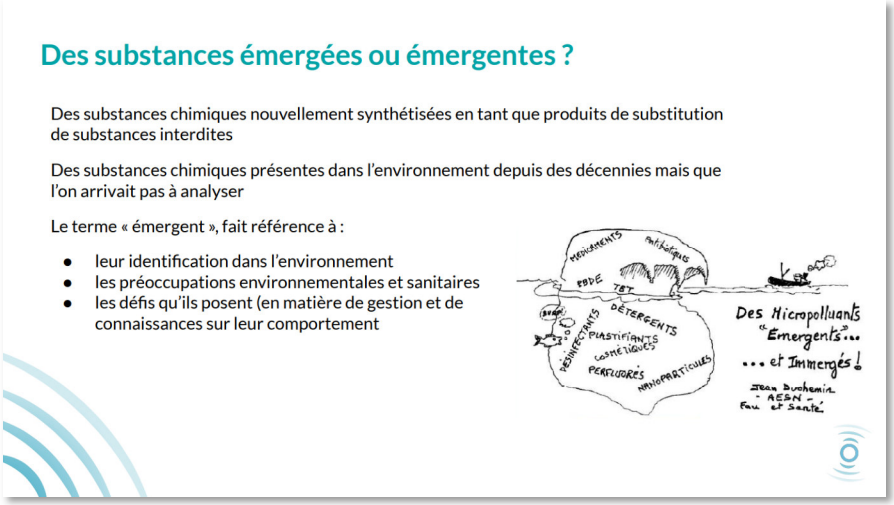

Et cette diapo permet juste de rappeler qu'est-ce que c'est que ce terme un petit peu barbare mais qu'on entend beaucoup sur « émergent ». On a effectivement des substances chimiques nouvellement synthétisées, en tant que produits de substitution aux substances interdites. Et puis on a des substances chimiques qui sont présentes dans l'environnement depuis des décennies, mais qu'on n'arrivait pas à analyser. Et donc on a une partie de l'iceberg qui est émergé et qu'on peut doser, et puis énormément de substance qu'on connaît qu'à moitié et qui posent des défis en matière de gestion et de connaissances aussi sur leur comportement.

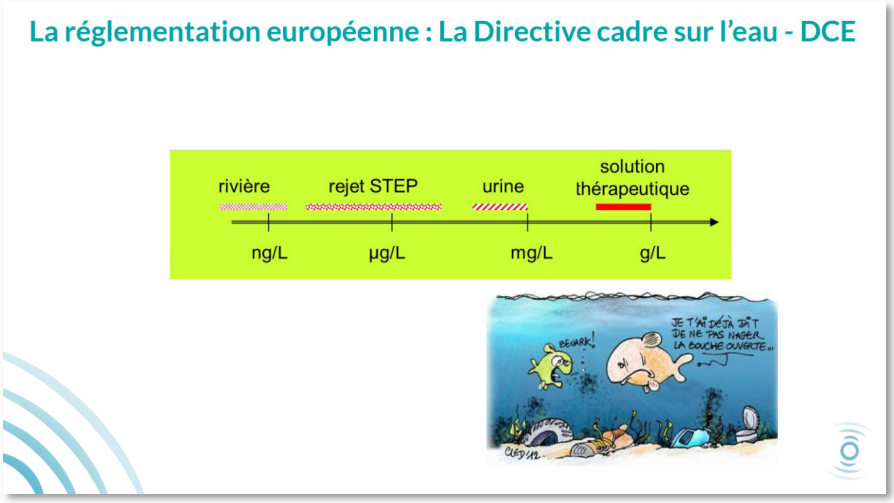

Comme on le voit sur la diapo suivante.
Alors là c'est juste un petit rappel, heureusement on a la Directive cadre sur l'eau, qui adresse l'ensemble de ces substances prioritaires et qui commence à dresser les « émergents » ; et ça c'était juste un petit rappel pour montrer que dans les rejets de stations d'épuration, et encore plus dans les rivières, les concentrations sont extrêmement faibles. Elles sont de l'ordre du nanogramme par litre et du microgramme par litre et ça explique en partie la diapo d'après que je souhaitais vous montrer…

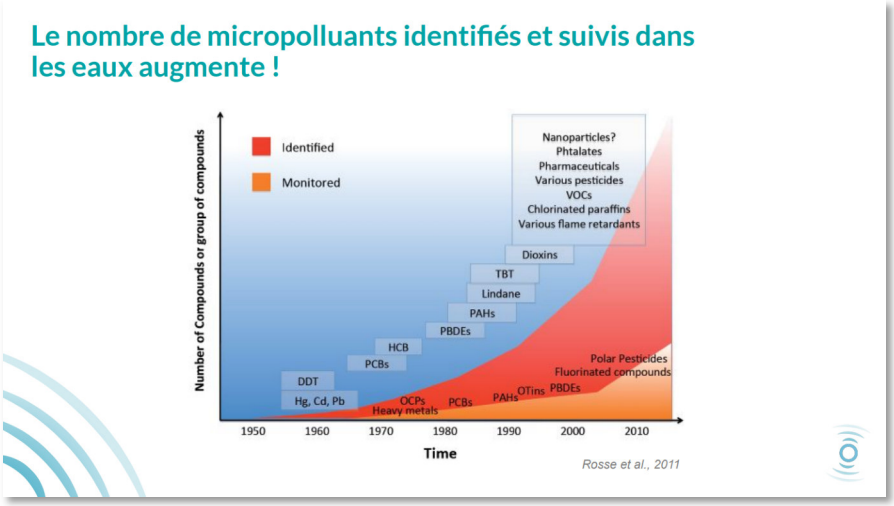

Pour finir ce panorama général, c'est que le nombre de micropolluants identifié et suivi dans les eaux augmente, et il a considérablement augmenté, notamment à partir des années 2000, parce qu'il y a des nouvelles substances qu'on identifie, et parce qu'on a des méthodes analytiques permettant d'aller les chercher.

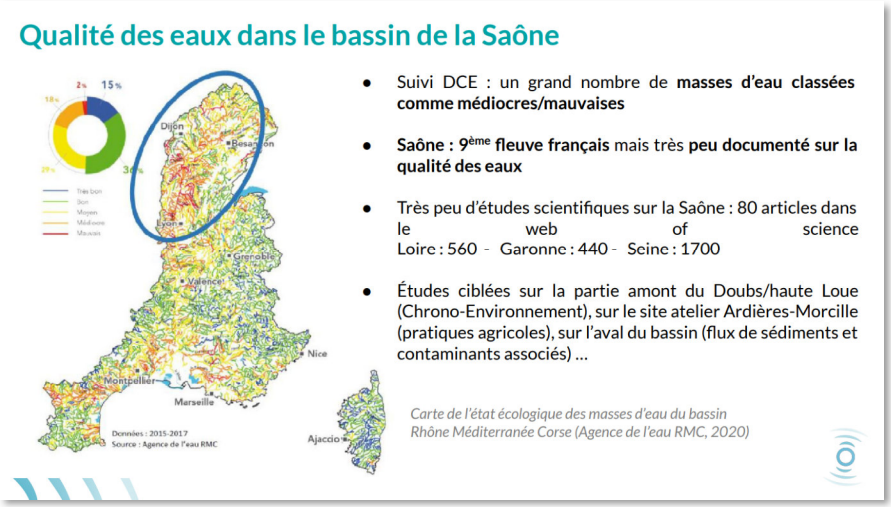

Je passe maintenant à la qualité des eaux dans le bassin de la Saône, qui est la préoccupation et le sujet d'aujourd'hui plus particulièrement, et la première image que je vous montre c'est le bassin Rhône Méditerranée Corse. Il montre qu'effectivement on a dans la Saône un état des eaux dégradé, plus particulièrement dans tout le bassin de la Saône. Et ce qui est frappant, quand on va de l'amont du bassin vers l'aval, on a une dégradation jusqu'à la ville de Lyon. Etonnamment, comme ça a été dit ce matin un peu plus tôt, la Saône qui est le neuvième fleuve français, est assez peu documenté sur la qualité des eaux, et je vous ai mis ici quelques chiffres qui documentent les études scientifiques, avec effectivement beaucoup moins d'études, qui proviennent du monde scientifique sur la Saône en comparaison à d'autres grands fleuves tel que la Loire la Garonne ou la Seine.
On a tout de même un certain nombre d'études qui sont ciblées, notamment sur le Haut-Doubs, et puis des études dont je vais vous parler maintenant, avec deux courts exemples qui sont extraits de travaux de notre laboratoire à Villeurbanne.

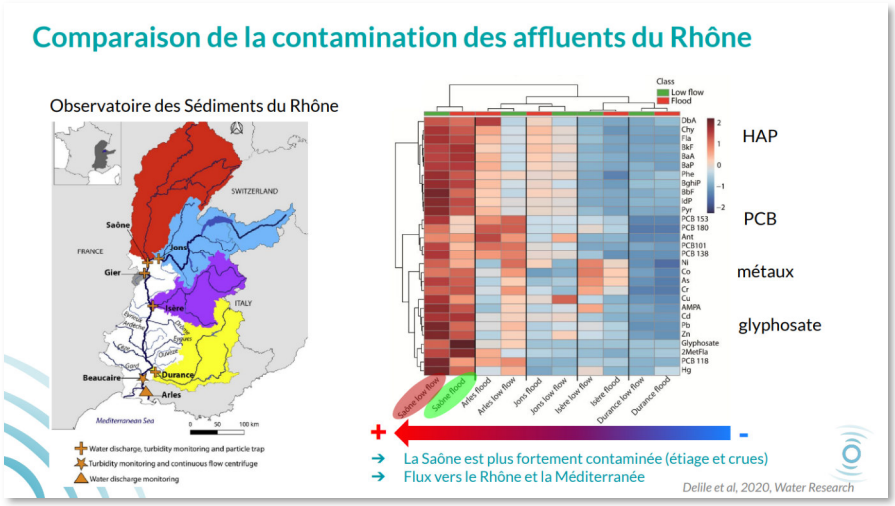

Donc le premier exemple, c'est une étude de la comparaison de la contamination des affluents du Rhône, qu'on réalise, c'est dans le cas de l'observatoire des sédiments du Rhône qui existe depuis une dizaine d'années, et on voit ici l'évaluation de la contamination et de la comparaison des bassins versants, avec la Saône en rouge et le Haut Rhône en bleu, et vous voyez sur le graphe de droite que la Saône est beaucoup plus fortement contaminée, c'est clair tout en rouge, que ce soit en condition de crues ou d'étiage, pour des contaminants aussi variés que les HAP, PCB, les métaux et puis des pesticides, herbicides tels que le glyphosate et LAMPA, son produit de dégradation. Et l'ensemble de ces substances va être amenée vers le Rhône et vers la Méditerranée.

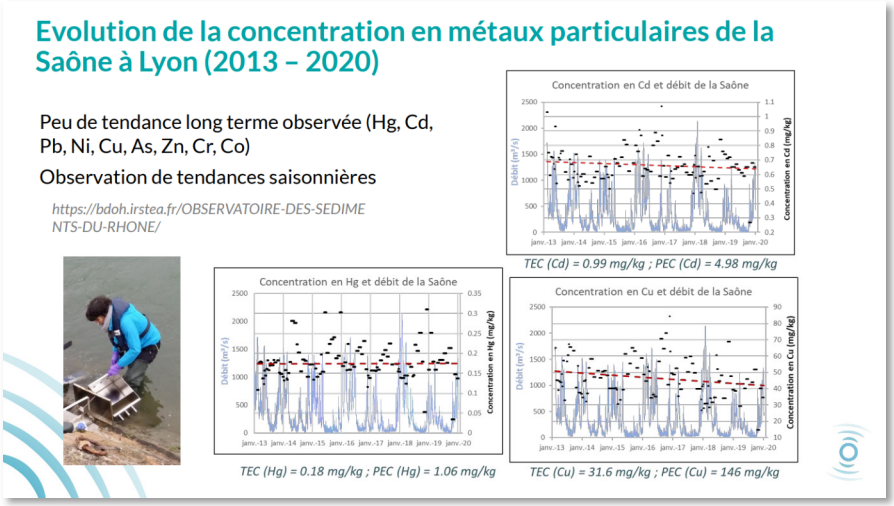

Si on zoom sur l'évolution de la concentration en métaux de la Saône à Lyon, je voulais juste vous montrer cette image Donc on a ici les concentrations sur les dix dernières années, et on voit qu'on a relativement peu de tendance sur le long terme qui sont observés. On a en revanche des tendances saisonnières marquées, et pour certains métaux, on a des concentrations qui vont suivre le débit. A noter pour cette catégorie de substance qu'on a des seuils de toxicité eau qui ne sont pas dépassées, on a en revanche clairement des concentrations qui dépasse les fonds géochimiques sur cette station-là de la Saône à Lyon, donc à l'aval du bassin.

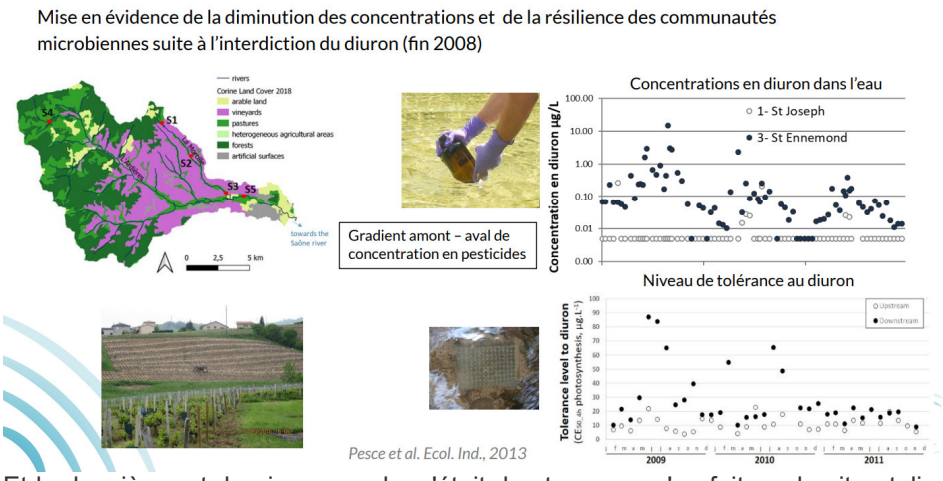

Et le deuxième et dernier exemple, c'était des travaux qu'on fait sur le site atelier de L'Ardière et de la Morcize, qui est un petit bassin versant viticole dans le Beaujolais, qui fait partie de la zone atelier du bassin du Rhône, et on a mis en évidence une diminution de la concentration en Diuron, un herbicide communément utilisé sur la vigne. Depuis 2008, date de son interdiction, alors sur le graphique à droite en haut, vous voyez les petits points blancs en bas qui sont les concentrations très faibles. Il s'agit de la station amont, en haut du bassin versant il y a très peu de vigne, et puis on a tous les points noirs où on a des concentrations très élevées et qui atteignait par le passé jusqu'à plus de 10 microgrammes par litre de Diuron dans les eaux de surface, et qui diminue au cours des années. Ici on a un suivi de 2009 à 2011. Le suivi a continué jusqu'en 2013, et ce qui est encourageant c'est que nos collègues biologistes ont mesuré en même temps les effets de ce Diuron, de cet herbicide sur les communautés microbiennes donc les biofilms, le Périphyton qui pousse dans la rivière. Et on s'est aperçu que ces communautés étaient résilientes, c'est-à-dire qu'elles acquièrent une tolérance, et on voit les points noirs sur le graphique du bas qui disparaissent au cours du temps, et on a donc une qualité de l'eau qui s'améliore de manière globale.

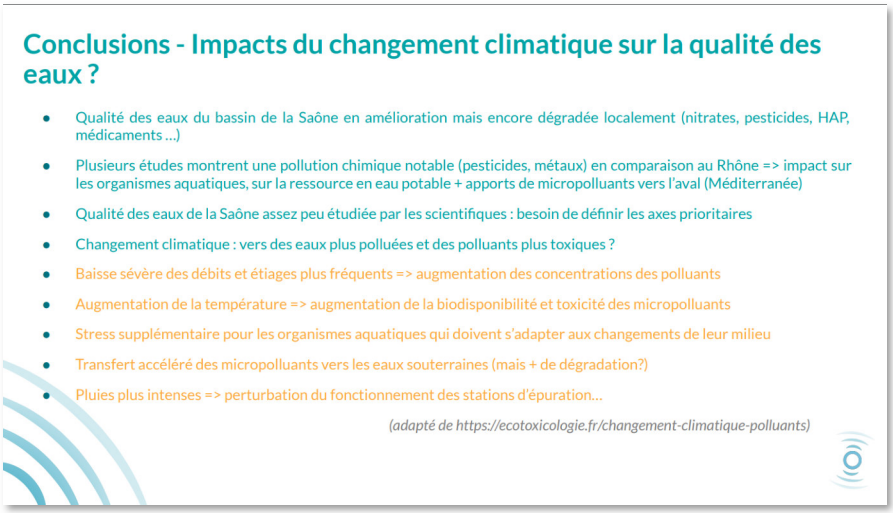

Je crois que j'arrive à la fin de ma présentation. Voilà je vais vous donner juste quelques conclusions tout d'abord. On a donc une qualité des eaux du bassin de la Saône qui est en amélioration sur le long terme. En revanche on s'aperçoit depuis une dizaine d'années, on a une qualité qui reste dégradée localement, qui stagne enfin qui ne bouge pas. Et puis plusieurs études montrent une pollution chimique notable, et notamment aux pesticides et en métaux, et qui est nettement plus élevé que ce qu'on observe dans le reste du bassin du Rhône plus à l'aval. Mais ça fait effectivement des concentrations et des apports de polluants qui sont amenés vers l'aval.
La Saône, comme je le disais, la qualité des eaux de la Saône est assez peu étudiée par les scientifiques, en comparaison à d'autres milieux. Et donc on a besoin de définir avec vous les axes prioritaires de ces travaux et puis si l'on en revient au thème principal de la journée, qui est le changement climatique, on peut se demander est-ce qu'on va aller vers des eaux plus polluées et des polluants plus toxiques ; donc on a beaucoup parlé ce matin des étiages plus sévères et de la baisse des débits, et on peut s'attendre à une augmentation des polluants dans ces cas-là. Dans le cas de crues ou d'inondations, et bien on peut penser que ça peut perturber le fonctionnement des stations d'épuration ; ça peut aussi augmenter l'érosion et l'apport de sol ou de matières en suspension contaminés de manière ancienne vers les cours d'eau. Et puis enfin l'augmentation de la température va probablement augmenter la biodisponibilité et la toxicité des micropolluants, et on peut s'attendre à avoir des stress supplémentaires pour les organismes aquatiques, qui doivent s'adapter au changement de leur milieu.
Je vous remercie de votre attention et je laisse la parole à la suite de la table ronde. Merci bien.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Merci Madame COQUERY, je vous invite à rester avec nous suite à cette très belle présentation, très synthétique des enjeux qui nous concernent pour cette table ronde consacrée à la qualité. Je rappelle Madame COQUERY que vous êtes Directrice de recherche à l'INRAE, l'Institut National de la Recherche Agronomique et Environnementale de Lyon Grenoble Auvergne-Rhône-Alpes.
Merci pour votre présence, et cet exercice de la présentation extrêmement synthétique et très contrainte par le temps d'un sujet que vous connaissez bien. Je commencerais avec Monsieur ROLLIN de l'Agence de l'eau, si vous le voulez bien, pour justement revenir sur ces données qui viennent de nous être rappelées.
Bon effectivement il y a de quoi s'inquiéter un peu, vue le catalogue de substances dont vous nous avez fait part, et on prend la mesure aussi de toutes les erreurs qui ont pu être commises par le passé, et l'un des objectifs de nos tables rondes c'est justement d'étudier et d'envisager ensemble la manière de ne plus en faire de ce type d'erreurs et comment gérer et comment compenser celles qui ont été faites. Alors toutes ces données qui sont connues aujourd'hui et qui permettent de faire ces constats, Monsieur ROLLIN, comment l'Agence de l'eau œuvre-t-elle pour les mettre à disposition ces données, qui permettent de juger justement à l'instant T de l'état qualitatif d'un cours d'eau ?

François ROLLIN, Directeur de la délégation de Besançon de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
L'Agence de l'eau effectivement recueille des quantités de données assez conséquentes, et elle les valorise au travers notamment de cartes, vous avez vu la carte de l'état écologique des eaux sur le bassin Rhône Méditerranée qui s'est affichée. Donc ça permet de valoriser effectivement les suivis qu'on réalise sur les masses d'eau. Alors on suit notamment, et c'était ce qui figurait sur cette carte, on suit notamment l'état écologique des eaux. C'est un indicateur de qualité qui va au-delà de la qualité physico-chimique. L'état écologique c'est un indicateur de qualité qui permet de rendre compte de la capacité de la masse d'eau à accueillir la vie. Et c'est

quand même le niveau ultime finalement de la qualité, c'est d'avoir une eau qui permette aux communautés animales et végétales, aux écosystèmes de se sentir bien, de se développer et d'être riches et diversifiées au sein de cette masse d'eau. Et d'ailleurs le titre notre table ronde qui nous invite à la baignade nous rappelle que l'être humain est lui-même un organisme aquatique à certains moments de sa vie.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Et apprécie cette possibilité.

François ROLLIN, Directeur de la délégation de Besançon de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
Voilà tout à fait. Alors on réalise ce suivi, et le chiffre a été évoqué déjà dans la journée ; le constat qu'on fait sur la Saône et c'est en rapport avec la couleur rouge qui dominait la carte, c'est qu'au niveau de son linéaire on a seulement 13 % qui est en bon état écologique. Donc c'est le signe qu'en fait cette grande rivière subit un certain nombre d'altération, elle connaît des problèmes au niveau des indicateurs physico-chimique de l'eau, mais également au niveau des indicateurs de peuplement biologique. On a pas mal de critères qui sont à des niveaux moins que bon sur la Saône. Et donc c'est une des raisons de sonner l'alerte aujourd'hui. Ce constat il n'est quand même pas très bon, et il doit nous inciter collectivement à fortement progresser dans ce domaine.
Alors rapidement, si on évoque les causes de la situation que j'évoque, elles sont multiples, on a déjà le fait que la Saône c'est la rivière qui se situe en aval de beaucoup d'autres masses d'eau, donc finalement elle recueille tout ce que ses affluents lui apportent. Les affluents ne sont guère mieux, on va dire, dans le Val de Saône, puisque on a comptabilisé environ seulement 3% des affluents directs de la Saône qui sont eux-mêmes en bon état. Donc la pauvre Saône récupère aussi tout ce qui se passe en amont sur son bassin versant. Plus globalement, on va y revenir, il y a un certain nombre de sources de pollution, qui sont d'origines diverses. Ces sources de pollution on les trouve au niveau de l'aval des agglomérations notamment, avec toutes les substances qui ont été évoqués par Madame COQUERY, ce sont aussi des pollutions diffuses liées à l'agriculture avec les pesticides qui ont été cités qu'on retrouve assez largement. Donc les pollutions sont une cause évidente sur la Saône de la dégradation de l'état écologique ; ce n'est pas toujours le cas mais sur la Saône on est vraiment concernés par ces problématiques. Et puis la Saône, ça a été aussi évoquée pas mal ce matin notamment dans la première table ronde, c'est une rivière qui a été beaucoup aménagée, donc qui a subi quelque part un certain nombre d'altération physique qui perturbent le fonctionnement des écosystèmes. Elle est relativement corsetée, les fonctionnalités, la connectivité avec les espaces latéraux ou la connectivité longitudinal

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Elle a été très compromise par des aménagements parfois excessifs… ?

François ROLLIN, Directeur de la délégation de Besançon de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
Oui depuis des temps assez anciens, on a quand même pas mal aménagé cette rivière. Donc voilà des raisons de la dégradation de l'état écologique. Et puis on a, et je terminerais sur ce point, les effets du changement climatique, qui n'améliore pas les choses puisqu'un des paramètres de l'état écologique c'est aussi la température de l'eau ; et on voit que la température dans certaines situations de la Saône augmente à des niveaux tels que justement ça déclasse l'état écologique et ça compromet la capacité de la Saône à accueillir des écosystèmes en bon état.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Merci pour ces précisions Monsieur ROLLIN.
Alors Monsieur Didier MUNERET, en tant que Président d'un syndicat d'eau potable, vous vous êtes au front, vous êtes en première ligne si je puis dire parce qu'il vous faut composer avec tout ça, il vous faut travailler avec ce que j'ai appelé le catalogue des substances notamment pour ce qui concerne les pollutions diffuses chimiques et de divers natures. Alors quelles sont les difficultés particulières auxquelles vous devez faire face aujourd'hui en tant que syndicat de d'eau potable face aussi à ces nouvelles molécules qui apparaissent ? Quelles sont les évolutions avec lesquelles il vous faut anticiper aujourd'hui ?

Didier MUNERET, Président du Syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône
Effectivement on est au front et quotidiennement, les élus et leurs exploitants de réseaux s'investissent et travaillent pour la sécurité sanitaire des abonnés. Donc c'est un travail qui est un peu dans l'ombre. J'aime à dire que l'eau c'est certes un bien commun, mais in fine quand elle arrive au robinet, ça devient un produit, puisqu'elle a été extraite, elle a été pompée, elle a été stockée, traitée, distribuée, et contrairement à certains autres produits alimentaires par exemple, les maraîchers qui fait des salades ou l'éleveur qui fait des poulets par exemple, eux ils répondent à la limite, soit il décide de produire en termes de quantité ou en termes de qualité, nous dans l'eau potable on doit répondre aux deux simultanément. On ne peut pas dissocier quantité et qualité, on doit répondre

à la demande de nos abonnés pour leurs activités, leurs vies domestiques, les entreprises pour les volumes qu'ils veulent, qu'ils souhaitent, mais également de leur fournir une eau qualitativement irréprochable. Donc c'est cela le double enjeu ; on ne peut pas étudier que la qualité sans parler aussi quantité. Donc je voulais faire cette remarque, elle me paraît importante et c'est le grand défi pour nous, collectivités qui distribuent de l'eau. Ça c'est le premier point.
L'eau est un aliment, sans doute l'aliment le plus contrôlé, le plus surveillé en France. Pour être mise à disposition de l'alimentation humaine, l'eau doit à peu près satisfaire 70 critères, 70 paramètres physico-chimiques, bactériologiques, etc… Globalement en France, je crois que 95% des ressources sont globalement de qualité, à quelques bémols près. Sur notre syndicat, qui alimente 100 000 habitants, 67 communes, ces années dernières on n'a pas constaté forcément d'analyses non-conformes. Alors on a toujours un petit accident de parcours, mais globalement ce sont quasiment 100%, on va dire 99% des analyses sont conformes ; analyses faites à la fois par l'ARS, dans le cas d'un suivi sanitaire réglementaire, et par les exploitants de réseaux en autocontrôle. Donc je dirais que, a priori, notre planète bleue - alors quand on a entendu l'exposé de Madame COQUERY, et pour rebondir ce que vous disiez au préalable, on n'a pas forcément envie de se baigner dans la Saône, tout de suite tout au moins, même si ça peut procurer un peu de plaisir l'été quand il fait chaud, on est bien d'accord - mais a priori sur notre planète bleue tout va bien. Il n'en demeure pas moins que on constate un certain nombre de dégradations. Alors on a différents types au niveau de la qualité, on peut avoir des pollutions je dirais plutôt ponctuelles, qu'elles soient accidentelles ou malveillantes d'ailleurs, les pollutions plus événementielles, il y a des crues. Et des pollutions plus chroniques, liées à des activités humaines, industries ou agriculture. Je garde celle-là pour la fin.
Si je reviens sur les premières, qu'est-ce qu'on fait ? On constate souvent sur des pollutions accidentelles type déversoirs d'orage qui ne fonctionnent pas, où toutes les eaux usées, au lieu d'aller dans la station d'épuration vont directement dans la Saône, et effectivement après passe au droit de captage. On a découvert il n'y a pas longtemps des pots de résines qui avaient été enterrés en berges de Saône, qui avec l'érosion ont commencé à diffuser, à se retrouver dans la Saône ; des gens qui vidangent leurs cuves et qui mettent tout ça dans le réseau pluvial, de la peinture. Alors ces problèmes-là, on les règle ponctuellement si vous voulez, puisqu'on a une alerte ; l'administration nous informent, informe surtout l'exploitant, qui coupe les captages, la production ; on fait des analyses, on surveille et on remet en production.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Je vous proposerai d'y revenir un peu plus en détails si vous le souhaitez dans un deuxième temps. Mais juste pour nous fixer un peu les idées, je me tourne vers Madame COQUERY, pour en savoir plus, parce qu'on a entendu dans les différents types de de pollution auquel à faire face par exemple un syndicat d'eau, d'adduction d'eau potable, de distribution d'eau potable, on a des substances très anciennes qui se rappellent régulièrement encore à notre bon souvenir. On a d'autres substances peut-être qui ont tendance à diminuer, grâce à l'interdiction notamment de certaines molécules par le passé. Et puis on a les substances nouvelles aussi, auxquelles on se trouve confronté, ou on va se trouver confronté. Alors s'il fallait retenir une sorte de tiercé, et je dirais des dangers qui se présentent à nous, ou des molécules qu'il faut surveiller en particulier, qu'est-ce qui passent encore à travers la raquette, ou qui pourrait passer à travers ces trous de la raquette à l'avenir, parce qu'à la limite Monsieur MUNERET est dans le curatif à travers ses missions et sa responsabilité, mais préventivement de quoi doit-on se méfier particulièrement aujourd'hui

Marina COQUERY, Directrice de recherche à INRAE Lyon Grenoble Auvergne-Rhône-Alpes
Ça a été évoqué juste avant. Je pense qu'il y a tous les rejets d'origine urbaine, qui, quand les stations d'épuration fonctionnent bien, et elles sont de mieux en mieux, enfin les communautés de communes, les grandes et les petites agglomérations sont de mieux en mieux équipés, et quand elles fonctionnent bien, elles sont en capacité de bien traiter l'ensemble des rejets domestiques. En revanche, on a effectivement, et on craint particulièrement les rejets, les ruissellements urbains, et les déversoirs d'orage, et quand on parle de pluies plus fréquentes ou d'orages, de crues plus fréquentes, toute ces questions-là de la gestion des eaux pluviales - alors je rappelle, les eaux pluviales elles vont sur toutes ces surfaces artificialisées

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
…qui ont été désimperméabilisés aussi pour beaucoup…

Marina COQUERY, Directrice de recherche à INRAE Lyon Grenoble Auvergne-Rhône-Alpes
Aussi, tout à fait. On a parlé ce matin également du fait de favoriser l'infiltration dans le sol, qui est une solution possible, et donc je pense que c'est un gros axe de travail à mener, et on est encore loin de connaître et de bien identifier ces sources, parce qu'elles sont difficiles à mesurer. Donc on a effectivement un programme de recherche qui travaille là-dessus dans le cadre de l'observatoire des sédiments du Rhône, on va travailler sur

l'agglomération Lyonnaise, et en se mettant sur un plus petit bassin versant, pour essayer de mieux identifier ses sources. Et puis l'autre partie, et là je reviens à ça, c'est effectivement dans le cas de la Saône, c'est en effet les pesticides, et dans ce domaine-là, on a vraiment une question à traiter globalement, et de façon inter et pluridisciplinaire et pluri acteurs. Mais on voit que on a des pesticides anciens, si on se remet à travailler la terre ils vont ressortir, s'il y a des crues ou des événements qui favorisent l'érosion, les sols et ces pesticides anciens vont et peuvent rejoindre la rivière. Et puis on a effectivement l'évolution de l'agriculture, qui fait que, on peut éventuellement mesurer les plus faibles concentrations, mais c'est aussi que les substances actives sont de plus en plus toxiques. Alors elles se dégradent plus vite, mais comme elles se dégradent et bien il va y avoir des produits de dégradation, et c'est tout l'enjeu d'être capable de mesurer, non seulement les molécules parentes. Alors quand on parle par exemple de l'atrazine, une molécule ancienne, on sait que l'Atrazine on en retrouve moins, mais on retrouve la Déséthylatrazine, qui est son produit de dégradation, qui est un métabolite. Dans le cas du Glyphosate c'est très frappant, on voit bien qu'on retrouve dans l'eau de la Saône, plus dans le bas, un de ses dérivés, que de Glyphosate lui-même selon les saisons. Donc on a toutes cette question de comment on les identifie, et comment on est capable de vérifier que la toxicité n'augmente pas. Et puis bien sûr, alors là ce n'est pas mon métier, mais je pense que c'est important d'en parler aujourd'hui, c'est comment on fait une agriculture raisonnée, ou comment on modifie nos modes d'agricultural ? Est-ce que c'est possible pour que peu à peu aller vers une baisse de l'utilisation de ces entrants, parce qu'il n'y a que comme ça qu'on peut y arriver.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
C'est la composante préventive dont je parlais, bien sûr.
Merci beaucoup Madame COQUERY.
Vous aurez peut-être relevé au passage mon lapsus, quand vous parliez des sols artificialisés, je disais qu'ils étaient désimperméabilisés, mais je prenais mes désirs pour des réalités, vous avez compris, je parlais de sols imperméables justement malheureusement.
Alors Monsieur BECOUSSE je me tourne vers vous maintenant, en tant que Président de la Communauté de communes entre Saône et Grosne ; Grosne on dit le Grosne ou la Grosne ?

Jean-Claude BECOUSSE, Président de la Communauté de communes Entre Saône et Grosne
La Grosne, c'est un affluent de la Saône.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Très bien, merci pour cette précision qui participe de notre culture générale autour de la Saône.
Comment un EPCI comme le vôtre peut-il contribuer, à son niveau évidemment, et avec ses moyens j'imagine, à son échelle, à améliorer la qualité de l'eau de la Saône ?

Jean-Claude BECOUSSE, Président de la Communauté de communes Entre Saône et Grosne
Très bien, écoutez bonjour à toutes et à tous.
Permettez-moi également de préciser que je suis Conseiller départemental de Saône-et-Loire, délégué en charge de la politique de l'eau, et à ce titre je tiens à féliciter toute l'équipe qui travaille en partenariat avec les collectivités. Leur travail est quand même couronné un peu de succès si je puis dire, puisque, ça me fait dire que je suis optimiste. Je suis quelqu'un d'optimiste, puisque en 2019 le Conseil départemental de Saône-et-Loire a voté un plan environnement très ambitieux, et qui s'inscrit entre autre dans une politique un peu vertueuse au niveau de la qualité et de l'utilisation de l'eau. Au niveau de la Communauté de communes bien évidemment entre Saône et Grosne, alors c'est une petite communauté de 23 communes, à peine 12 000 habitants. Quoi qu'il en soit, nous avec la GEMAPI effectivement ça a été dit par le Président du Grand Chalon tout à l'heure, nous avons GEMAPI depuis 2018. On lève la taxe, ce qui n'est pas forcément peut-être le cas de tous je crois, nous on lève la taxe et de manière bien évidemment embryonnaires si je puis dire, puisque n'a pas forcément encore déclenché d'opérations en tant que telles ; nous sommes un petit peu dans l'attente et on se félicite effectivement d'avoir une réunion comme aujourd'hui, une table ronde. On va s'appuyer également sur l'ingénierie de l'EPTB justement, pour mener à bien des opérations. On sera en collaboration avec un EPAGE de la Grosne, qui effectivement est un affluent, et vous l'avez souligné Monsieur, il y a des problèmes sur la Grosne et in fine ça arrive dans la Saône. Donc c'est un travail assez pointu qui va être mené à l'avenir dans ce cadre de cette loi GEMAPI. Nous avons également mené un gros travail, on est un peu précurseur à ce niveau-là, j'ai la prétention de dire cela, sur la prise de compétence assainissement collectif et eau potable. On ne s'est pas doté pour l'instant de la compétence eau potable, puisque effectivement il y a des syndicats qui sont en place et c'est quelque chose qu'il faut manier avec prudence, il faut faire très attention à ce que l'on fait, parce que là le but, le rôle le Président d'un Comité si je puis dire c'est de mener des travaux de manière très consensuelle, ce qui n'est pas toujours simple je peux le préciser, parce qu'en matière d'assainissement collectif, pour le coup il y a bien des trous dans la raquette.

Depuis 2020, ma collectivité s'est dotée de la compétence assainissement collectif, dans le cadre de la Loi NOTRE bien évidemment ; alors si ça a des inconvénients, ça a effectivement des vertus. Il est clair que certaines communes étaient totalement dans l'incapacité de faire face justement aux injonctions qu'il leur était fait en matière d'assainissement collectif, et ça vous l'avez souligné Madame, si on ne traite pour la problématique d'assainissement collectif ça va finir par être très compliqué. Donc ça a un intérêt quand même très important que les EPCI se dotent de la compétence assainissement collectif. Sur le Département de Saône-et-Loire par exemple il y a 3 intercommunalités rurales qui sont dotées de cette compétence. Il en manque encore beaucoup, je ne parle pas bien évidemment des communautés d'agglomération. Il faudrait que, puisque me semble-t-il en 2022 il y a les élections, il va falloir que législateur se penche un peu sur cette notion de transfert de compétence assainissement collectif, parce que là je peux vous dire quand même qu'il faut que les Présidents d'interco fasse un travail de pédagogie extrêmement pointu pour que ça soit compris par tout le monde. On n'en est pas là. Il faut que le législateur soit facilitateur justement, de cette prise de compétence, qui pour moi me paraît incontournable. Il est vrai que depuis que nous exerçons, ça nous permet effectivement de faire des travaux d'ampleur, qui en aucune façon, les petites communes, avec toute leur bonne volonté malgré tout, ne pouvaient mener à bien. Donc ça c'est vraiment quelque chose d'extrêmement positif ; il faut que ça se dépoussière, que ça s'amende, et je pense que les choses iront bien à ce niveau-là.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
J'imagine qu'il y a un certain nombre d'élus, de vos collègues élus qui nous écoutent, qui sont connectés, qui partagent évidemment votre approche sur ce sur ce message-là. Je vous laisserai préciser les choses si vous souhaitez aller plus loin, mais je voulais également vous interroger si vous le voulez bien à ce stade, sur la problématique de la fourniture de la qualité d'eau potable puisque, sauf erreur, pour ce que j'en sais, vous êtes également impliqué dans un syndicat d'eau potable en Saône-et-Loire. Quelles actions concrètes comme celle qu'a évoqué Monsieur MUNERET peut-être, menez-vous, portez-vous à travers cette responsabilité ?

Jean-Claude BECOUSSE, Président de la Communauté de communes Entre Saône et Grosne
Alors on mène un travail, bien qu'on n'ait pas de compétence au niveau de l'EPCI, la compétence eau potable, pour autant on mène un travail partenarial avec les syndicats, qui sont distributeurs, et je remercie à ce titre-là également la Chambre d'agriculture, qui fait un travail remarquable à nos côtés, puisque là on mène des études partenariales d'émergence de filières à faible taux d'intrants. Alors on essaye de trouver des modèles économiques si je puis dire, pour que les intercours puissent effectivement permettre aux agriculteurs de pouvoir avoir des débouchés justement. Alors on peut parler du maraîchage bio, ça fonctionne quand même bien quelque part, et d'autres modes de cultures qui pourraient justement éviter l'utilisation de ce genre de produits. C'est compliqué, ce n'est pas simple je reconnais, mais voilà, le travail a été lancée.
On avait travaillé sur notre intercommunalité par exemple, sur la mise en place d'une chaufferie mixte plaquettes bois pour chauffer l'intégralité de nos bâtiments, et ce qui nous permettait effectivement sur nos périmètres depuis le captage, sur un syndicat qui malheureusement posait problème, effectivement, il y avait les dérivés de l'atrazine certes, donc il y avait les filtres à charbon qui étaient là pour cela, mais malgré tout il y a toujours des présences, il y a quand même des rejets, et puis maintenant le métolachlore qui a été identifié, qu'on retrouve maintenant sur la Saône. Donc on essaie de trouver des process de cultures, et je remercie le monde agricole parce qu'il joue le jeu et ils en ont bien pris conscience, et ça c'est à souligner.
Malgré tout, quand on parle du miscanthus par exemple, ce n'est pas au niveau économique, ce n'est pas quelque chose qui est couronnée de succès,

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Qui fait rêver la profession… ?

Jean-Claude BECOUSSE, Président de la Communauté de communes Entre Saône et Grosne
Pas vraiment non. D'autant plus que 2021 c'est une année, je me permets, peut-être que mon collègue en dira un mot, 2021 c'est une année qui est assez bénéfique, au niveau des résultats, des céréales.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
A quel tarif ?

Jean-Claude BECOUSSE, Président de la Communauté de communes Entre Saône et Grosne
Vous comprenez que ça pose quand même quelques problèmes, et là pour le coup faut vraiment être pédagogue. Dernier point, pour terminer le propos. Je remercie quand même l'Agence de l'eau, parce que sans le soutien de l'Agence de l'eau, tout ce qu'on met en place ne serait-ce qu'en matière d'assainissement collectif, ce serait quand même beaucoup plus compliqué. Et moi j'invite mes collègues, qui m'entendent certainement, les présidents

d’EPCI, n'attendez pas trop 2026, enfin 2025, pour réfléchir aux transferts des compétences, parce qu’à mon avis ça va se précipiter, les bureaux d'études vont être submergés certainement, et ça risque d'être compliqué. Donc moi j'invite mes collègues, nous sommes en 2022, alors je sais qu'il y a des collègues par exemple, la Communauté de commune qui jouxte la mienne Mâconnais Tournugeois. Mon collègue Président a pris les choses en main, donc est allé réfléchir pour faire cette étude, pour ce transfert de compétences avant 2026, parce que ça risque d'être compliqué.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Puisque nous sommes dans les remerciements, je vous remercierai aussi pour ce message à l'attention de vos collègues élus, très concret, et puis pour votre transition avec le monde agricole. Et effectivement je me tourne vers Monsieur CONVERT, élu à la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire, vous êtes agriculteur vous-même, dans quels types de production ?

Stéphane CONVERT, Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire
Moi je produis du lait et des céréales.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Polycultures-élevage, donc concernés par l'ensemble des filières, des principales filières on va dire de l'agriculture française. Alors comment la Chambre que vous représentez aujourd'hui la Chambre d'agriculture, et les chambres d'agriculture peut être en général, concernées dans le Val de Saône, accompagnent-elles les agriculteurs vers ces pratiques auxquelles nous faisons appel depuis ce matin, qui prennent en compte la qualité des eaux en particulier pour cette table ronde ?

Stéphane CONVERT, Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire
Je voudrais déjà en préambule parler du monde agricole. Le monde agricole, enfin la génération de mes parents, avait comme mission de produire, ce qu'elle a fait. Elle était dans le quantitatif, elle n’avait pas forcément intégré la dimension environnementale puisqu’il n'y avait pas forcément nécessité. Et que pour dire que maintenant les agriculteurs qui sont en place, et les futurs agriculteurs, ils ont vraiment cette dimension environnementale, donc production et aussi environnement.
Pour redonner aussi la ligne de la Chambre d'agriculture donc la ligne, c’est la triple performance : économique, environnementale et sociétale. Parce qu’il y a maintenant d'autres défis, il nous faut continuer à travailler, à faire attention, il y a quand même tout ce qui est économique, environnemental et sociétal.
La Chambre d'agriculture travaille assez largement. On n'a pas forcément une solution de remplacement, on n'est pas là pour mettre la poussière sous le tapis non plus, il y a la question des nitrates, des pesticides. Les nitrates concernent les éleveurs et la partie culture, la partie pesticides moins les éleveurs. Pour dire que voilà, c'est un peu comme le défi énergétique, sortir du pétrole ce n'est pas aussi simple. Il y aura un bouquet de solutions, donc plus de travail mécanique, nous ce qu'on demande, enfin ce qu'on propose aux agriculteurs, c'est d'aller dans cette voie-là. Le bio est une solution, pas forcément l'unique solution, peut-être à prioriser aussi dans des terres plus filtrantes, à enjeux, les aires d'alimentation de puits de captage, le maintien des prairies le maintien des prairies donc qui diminue la pression au niveau phyto, mais par contre il faut quand même continuer à garder de l'élevage parce qu’en ce moment il est plutôt attaqué voir décrié. Il n’y a pas LA solution, il y aura un ensemble de solutions, mais la priorité c'est, le Président de la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire le dit, la modernité saine, c'est ça qui nous nous nous préoccupe. Pour qu’il reste de l'agriculture dynamique et compétitive, puisque on est quand même dans l’Europe, on est mondialisé aussi, notamment dans le domaine des grandes cultures, on a besoin d'aller de l'avant, c'est-à-dire des mises aux normes, d'être accompagnés sur des mises aux normes qui coûtent quand même assez chères, sur des matériels pour diminuer la pression des herbages mais on l'a vu dans le plan de relance-là qui était sorti, en une journée les agriculteurs quand on leur demande de changer, ils sont là. Après il faut qu'on ait des solutions techniques, économiques à proposer, ce qui n’est pas simple.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Est-ce que, sans trop nous éloigner de notre sujet, est-ce qu'on peut dire globalement, comme ça l’a déjà été évoquée par Monsieur DECERLE tout à l'heure, par exemple, ou vos confrères, est ce qu'on peut dire que le nerf de la guerre c'est finalement en bout de course le prix des produits en quelque sorte ? Est-ce que c'est ça le facteur-clé de succès principal ?

Stéphane CONVERT, Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire
Moi je dirais, en tant que représentant, il ne faut pas forcément parler de rupture, de choc ; il faut plutôt être dans l'accompagnement, dans l'adaptation, parce qu'en fait quand on bouge les curseurs, enfin là on peut se faire plaisir

entre guillemets sur l'eau, mais passer tout mécanique, on a aussi le défi air qui nous arrive. Donc le retour aux labours systématiques, est-ce que c'est la solution ?

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
A énergie fossile, qui relargue des polluants atmosphériques ?

Stéphane CONVERT, Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire
Oui relargue du CO2, enfin de la dégradation de la matière organique. Donc l'agriculture a, c'est vrai, une position un peu compliquée. Elle souffre du changement climatique, donc comme les rivières, elle est aussi émettrice, mais par contre elle peut aussi apporter des solutions, en captage de carbone dans le sol. Donc voilà il y a plusieurs enjeux, attention, il faut aller le plus vite possible, ça c'est clair, par contre c'est vrai que on est sur des temps assez longs quand même, on l'a vu il y a des molécules qui ont été arrêtés il y a longtemps, elles continuent à se retrouver, les collectivités se sont arrêté d'utiliser sur des sols imperméables des phytos, donc ça peut aussi améliorer. Et par contre, ça répond à des marchés aussi ; quand on parle d'économie, il y a des marchés de circuit courts, le bio, on le voit ça bloque sur le lait et les œufs en ce moment, la conso ne suit pas. Donc quand je vous dis, les chocs, les ruptures, attention ce n'est pas aussi simple que ça.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Oui avec des bonnes intentions au départ vous le dites, il y a eu beaucoup de conversion ces dernières années, je crois qu'on peut en témoigner, mais qui n'ont pas forcément rencontrer le marché qu'on leur promettait ; cela a été évoqué déjà ce matin à propos du prix du lait bio par exemple.
Comme vous le savez nous allons nous tourner dans quelques instants vers nos participants qui vont interagir avec vous, qui ont peut-être des questions à votre intention, donc je leur laisserai un peu de temps pour se faire mais il nous reste encore quelques minutes, peut-être pour évoquer encore quelques points.
Monsieur MUNERET justement j'allais me retourner vers vous pour en savoir un petit peu plus notamment sur ce que vous faites concrètement, vous aviez commencé à le faire, pour améliorer la qualité des eaux, et vous êtes là aussi de manière, enfin s'il fallait prouver votre légitimité, vous avez des expériences très positives en la matière.

Didier MUNERET, Président du Syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône
Donc pour rebondir ce que vous disiez tout à l'heure, on ne traite pas que le curatif puisqu'on a également des projets pour anticiper un peu l'avenir. On a développé une zone, on a sanctuarisé une zone de 120 hectares au sud-est de Mâcon sur ces 10 dernières années, en achetant le terrain avec le syndicat voisin, pour les générations futures. On s'est aperçu que dans notre périmètre Val de Saône, qui est pourtant paisible et tranquille, on a l'impression d'être à la campagne. Mais dans un environnement très naturel, on s'est rendu compte, vite, que des ressources en eau, en quantité et en qualité encore une fois, puisque ce sont les deux qui nous intéresse, elles n'étaient pas si nombreuses que ça. Donc là on en a identifié une, que l'on a effectivement sanctuarisé avec l'aide de l'Agence de l'eau et du Département.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
C'est ce que j'allais vous dire, ces acquisitions de fonciers, j'allais demander comment ils étaient financés, ou par qui… ?

Didier MUNERET, Président du Syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône
Ils nous ont aidé à 80%, c'est une aide très importante, alors sur 120 hectares, on a dû acquérir à ce jour à peu près 70-80 hectares, mais l'idée étant de morceler un peu les parcelles pour éviter que de nouvelles activités qui seraient un peu néfastes à la qualité de l'eau viennent s'installer.
Je pense que là l'objectif est réussi, il faudra que l'on voie avec nos amis de l'agence de l'eau pour poursuivre effectivement dans les années à venir la fin de ces acquisitions.
On a également, sur un autre captage, établi un bail environnemental emphytéotique - c'était je crois peut-être même le premier au niveau du bassin de l'Agence Rhône Méditerranée Corse - à l'occasion d'une vente d'une exploitation ; on a donc neutralisé quelques terrains de cette ferme, qui étaient les plus proches des périmètres de protection. Ça ce n'est pas du curatif ; on anticipe l'avenir, on est des gens passionnés parce ce que l'on fait.

Je voudrais revenir sur la partie pesticide qui a été abordée, notamment le métolachlore, enfin le S-métolachlore, puisque le métolachlore avait été interdit en 2003.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Donc c'est une substance qui est utilisé dans quelles circonstances ?

Didier MUNERET, Président du Syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône
C'est un herbicide qui est utilisé sur les cultures de printemps, donc c'est 100% d'origines agricoles. Or moi, je ne stigmatise pas le monde agricole ; on travaille avec eux sur des actions d'animation, avec l'EPTB notamment et l'Agence de l'eau encore une fois, sur deux sites de captages prioritaires, Massieux et Cirieux. Cela fait une vingtaine d'années qu'on fait de la pédagogie avec des conseils en fertilisation. Je regrette simplement peut-être qu'il y a à peine assez de participation du monde agricole, mais on fait des animations comme cela, et on commence à en faire aussi au niveau du grand public.
Mais sur ce S-métolachlore, qui est encore une fois complètement autorisé aujourd'hui, donc le monde agricole l'utilise ; il n'est pas interdit, il est a priori efficace et pas trop coûteux, donc effectivement au printemps, ils en mettent quelques quantités. Ce produit-là, jusqu'au 1er janvier 2022 dans notre département, n'était pas analysé dans les programmes de suivi de l'ARS. Donc il y en avait sans doute qui existait, qui était présent, mais on n'en n'avait pas connaissance. Donc depuis le 1er janvier 2022, donc ça fait à après une année, sur nos 8 captages du syndicat, il y en a cinq qui ont été déclarés comme présentant une eau non conforme. Donc l'ARS a mis un suivi mensuel, on aura je pense les résultats. L'ARS nous demande d'envisager du curatif, pour l'instant nous c'est hors de question d'aller sur du curatif, d'installer des installations de traitement charbon actif dont le résultat n'est pas forcément garanti non plus à 100 %. En installé déjà 5, cela fait à peu près 2-3 millions d'investissement, donc voyez à combien on arrive ; et on considère que, entre guillemets, ce ne sont pas à nos abonnés de payer la note. Il y a toujours ce sacro-saint principe de pollueur-payeur, qu'il faudrait bien évidemment un jour peut-être reprendre en conscience. En tout cas là nous on fait, on a fait d'énormément de communication, on a sollicité nos parlementaires, députés et sénateurs, qui sont intervenus aux assemblées. Les choses bougent, les ministres sont intervenus en disant qu'ils auraient des Directives données aux Préfets à la fin d'année 2021, bon on n'a pas vu encore arriver grand-chose. On avait d'ailleurs écrit un message à notre Préfet, qui vient de changer ; on lui avait écrit deux fois dans l'année 2021 à ce sujet-là ; on n'a jamais eu d'ailleurs aucune réponse. Voilà donc c'est aussi un sujet qu'on travaille avec le monde agricole ; on est en train via la Chambre de l'Ain, de de travailler sur une charte de bonne conduite. Ils ont tout à fait conscience de cela, mais le problème pesticide je pense que ce n'est pas simplement le S-métolachlore ; je voudrais finir là-dessus. Je pourrais en parler des heures…
Mais à tout produit qu'on interdit un jour, on l'a vu avec l'atrazine, déjà il y a deux problèmes ; c'est que vingt ans après, on la trouve toujours. Nous on veut développer un site de captage avec un quatrième ouvrage mais on ne peut pas, parce que l'ARS nous dit « non, vous ne pouvez pas, il y a du Déséthylatrazine » ; donc ça c'est quand même très embêtant vingt ans après. Et puis le problème de ces produits là c'est que, une fois qu'on en a interdit un, on l'a vu avec le métolachlore interdit en 2003, après on a mis le S-métolachlore sur le marché ; si on interdit le S-métolachlore, dans la foulée, tout de suite derrière, les fournisseurs, les fabricants, ils ont déjà le fabricant de substitution. Donc moi je pense que les pesticides en général, alors ça a un impact fort sur le monde agricole, mais moi ma version, c'est de les interdire sur tous les sites de protection, de production d'eau potable, d'aire d'alimentation. C'est une interdiction complète

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Une interdiction de principe qui doit être généralisée selon vous ?

Didier MUNERET, Président du Syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône
Puisqu'on ne peut pas traiter qu'un pesticide, puisqu'il y a aussi l'effet cocktail, si tous les pesticides rentrent dans la nappe, quand on les ajoute il y a aussi cet effet cocktail à prendre compte. Donc pour moi, c'est l'interdiction de tout pesticide, alors effectivement il y aura des débats sans doute un peu compliqués à venir avec le monde agricole

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Auquel vous vous préparez si je comprends bien…

Didier MUNERET, Président du Syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône
On se prépare depuis longtemps, et je vous le dis on a des actions avec eux.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Merci Monsieur MUNERET, comme vous le savez nous allons entendre les participants dans un instant à travers le porte-parole que sera notre modérateur.
Juste avant peut-être une petite précision à propos de cette molécule en particulier, le S-métolachlore, Madame COQUERY, pour ce que l'on en connaît aujourd'hui : est-ce que c'est une molécule particulièrement problématique et surveillée, en attendant de prochaines si j'ai bien compris, mais enfin en attendant qu'est-ce qu'on en sait ?

Marina COQUERY, Directrice de recherche à INRAE Lyon Grenoble Auvergne-Rhône-Alpes
Alors je ne suis pas spécialiste des pesticides, et donc je ne saurais pas dire sa toxicité. Ce que je sais en revanche c'est que c'est une molécule et qui est retrouvée partout dans les eaux de surfaces ; c'est vraiment la molécule la plus fréquemment quantifiée.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Elles sont très résistantes visiblement à la dégradation ?

Marina COQUERY, Directrice de recherche à INRAE Lyon Grenoble Auvergne-Rhône-Alpes
Elle se dégrade. Mais en produits de dégradation comme je le disais, dont on ne connaît pas forcément la toxicité, donc elle vient vraiment - le binôme en haut de la course c'est le glyphosate et le métolachlore, donc cette molécule-là. Et c'est juste pour dire, je rajoute un petit bout à l'équation, et vous m'interrogiez sur les défis de demain et qu'est-ce qu'il faut regarder. Malheureusement, on a également toute une frange de molécules qui est utilisée dans le domaine de l'élevage, alors c'est les molécules qui sont données aux animaux antiparasitaires par exemple, mais c'est aussi tous les produits désinfectants divers et variés, et tout ce domaine-là, qui est en cours d'exploration, qui n'est pas forcément facile, parce qu'il y a beaucoup de molécules qui sont les mêmes que celles qui sont utilisées au niveau humain, mais il y en a des spécifiques. Et donc c'est vraiment tout un domaine où certaines molécules commencent à arriver dans les listes de vigilance au niveau de la réglementation, et sur lesquels effectivement on a la même problématique que si une molécule est interdite, et bien il va y en avoir une autre, et il faut regarder ça de manière vraiment globale sur « comment on œuvre pour avoir une agriculture plus durable plus responsable ? Quelles sont les bonnes pratiques ? » En fait tout ce que vous mentionnez juste avant, pour vraiment regarder ça de plus haut.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Monsieur CONVERT, ce n'est pas pour un droit de réponse, mais évidemment comme vous êtes interpellé, je vous laisse évidemment rebondir là-dessus en tenant compte de vos problématiques propres.

Stéphane CONVERT, Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire
Sur le métolachlore, qui nous explose un peu à la figure, le producteur de ce produit-là préconise de ne pas l'utiliser en aire d'alimentation de puits de captage. Nous on relaie ce message, il n'y a pas de problème. Donc la préconisation c'est que dans les aires d'alimentation de captage, il n'y ait pas d'application, c'est un produit racinaire, c'est toujours embêtant c'est vrai, c'est une vieille molécule…

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Monsieur MUNERET parlait d'interdiction ; est ce qu'au moins justement, puisque le producteur lui-même le fabricant lui-même fait cette préconisation, pourquoi ça ne pourrait pas être simplement une interdiction ?

Stéphane CONVERT, Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire
En fait, comme je vous l'ai dit, il faudrait essayer de prioriser les enjeux ; c'est-à-dire que l'eau potable, c'est entre guillemets sacré, donc qu'il y ait une interdiction sur ces zones d'alimentation.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Oui je parlais d'interdiction au moins sur ces zones en fait, c'est ça que je voulais dire.

Stéphane CONVERT, Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire
L'objectif c'est de s'en passer, c'est clair. Il y a d'autres moyens, il faudrait arriver à s'en passer puisque la détection n'était pas recherchée avant, maintenant elle est. Comme je vous l'ai dit, personne n'est là pour mettre la poussière sous le tapis.
Par contre, moi ce que je voudrais aussi vous dire, c'est que la question des phytos elle est ambiguë. C'est-à-dire que, il y a quelques gros producteurs de phytosanitaires qui n'avaient pas forcément intégré peut-être la dimension environnementale, enfin l'Europe est un quartier du monde pour eux, donc la question environnement, est-ce qu'on est aussi en droit d'attendre des produits à profil environnemental supérieur ; j'espère. Nous en tant qu'agriculteur, on a besoin aussi d'entourage qui est la dimension environnementale d'intégrée ; on ne pourra pas être tout seul. Je vais prendre un exemple : la stratégie nucléaire en France elle a évolué, c'est-à-dire qu'il fallait sortir, maintenant presque on y revient, on y revient à certaines conditions, si la dimension environnementale est intégrée. Ce sont des vieilles molécules qui ne sont pas propres...

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Merci Monsieur CONVERT pour cette précision.

Comme promis je vous propose de nous tourner vers nos participants, vers celles et ceux qui nous écoutent à distance. Et pour ce faire je vais proposer à notre modérateur, alors peut-être un autre modérateur, nous avons eu Franck tout à l'heure ; j'invite Boris MICHALAK qui est Responsable du Pôle Saône à l'EPTB Saône et Doubs à nous rejoindre, peut-être, pour nous faire cette présentation des questions qui ont pu arriver pendant nos échanges.

Boris MICHALAK, Responsable Pôle Saône à l'EPTB Saône et Doubs
Bonjour à tous.
Beaucoup de réactions effectivement, puisque je crois qu'il y a à peu près 250-260 personnes qui sont connectées en ce moment. Il y a déjà une petite centaine de réactions au débat ; il y a une première question qui est soulevée par les personnes ; on a commencé à parler un peu du foncier, est-ce que la maîtrise foncière peut être une solution, qui peut évoluer à plus grande échelle ? Quels sont les freins qui existent aujourd'hui, pour avoir un peu plus de maîtrise foncière, notamment sur les captages prioritaires ?

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Merci pour cette première intervention. Qui veut, qui souhaitent répondre à cette première question ?
Monsieur ROLLIN.
Dans la mesure où ça anticipe peut-être sur une question que j'allais vous posez en guise de conclusion ou de synthèse, et c'est l'occasion peut-être d'en parler, c'est justement les modes d'accompagnement des agences et de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse en particulier, pour améliorer la qualité des eaux, et donc pourquoi pas à travers l'accompagnement de l'acquisition de foncier par exemple.

François ROLLIN, Directeur de la délégation de Besançon de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
Alors avec cette question on est au cœur de la prévention. Je pense qu'il faut le réaffirmer, sur les problématiques de pollution, la meilleure réponse c'est toujours la prévention, le préventif plutôt que le curatif. Et pour faire du préventif, il y a plusieurs manières de le faire ; alors la maîtrise foncière est un outil de prévention. D'ailleurs maîtrise foncière ne veut pas forcément dire acquisition foncière, il y a d'autres outils de maîtrise foncière. Donc ce sont des sujets sur lesquels on travaille avec les collectivités ; l'Agence de l'eau a elle-même une politique foncière, et on travaille effectivement à utiliser ce levier-là lorsque c'est nécessaire, sur des sites où ça a été identifié comme la meilleure solution. Donc l'agence peut effectivement, ça a été évoqué d'ailleurs par Monsieur MUNERET, accompagner les collectivités sur cette maîtrise foncière. C'est un outil de prévention, ce n'est pas le seul.
Moi le sujet sur lequel je voudrais revenir, qui a déjà été évoqué un peu en filigrane tout au long de nos débats, c'est le fait qu'on parle finalement sans les avoir nommés, des eaux souterraines. Notre séminaire, notre journée d'aujourd'hui c'est sur la Saône ; alors on visualise bien la Saône qui coule, mais la Saône c'est aussi une part invisible, elle est en interaction avec des eaux souterraines, et c'est d'ailleurs dans ces eaux souterraines, dans cette nappe alluviale que l'on va le plus souvent prélever pour l'alimentation en eau potable. Et justement pour les eaux souterraines la prévention revêt une importance encore accrue, parce qu'on est sur des systèmes qui ont une inertie telle, que quand il y a eu une erreur de faite, ou quand une pollution est passée, on l'essuie pendant très longtemps. Et donc ça renforce l'intérêt de gérer à la source et de prévenir, pour ne pas avoir à faire du curatif pendant de longues périodes ? Ça me semblait vraiment important d'insister là-dessus. Et sur le fait que ces eaux souterraines, elles sont présentes tout au long du Val de Saône, et il y a un enjeu majeur à identifier des secteurs qui sont intéressants pour l'alimentation en eau potable, notamment des populations aujourd'hui, mais dans le futur également, donc des ressources stratégiques, des eaux souterraines qui sont présentes le long de cet axe Saône, il y a vraiment un enjeu aujourd'hui à les identifier, à les délimiter et à mettre en place des approches de prévention sur ces zones stratégiques. Donc il y a la maîtrise foncière, il y a plein d'autres choses ; ça peut déjà commencer par la prise en compte de ces zones dans les documents d'urbanisme, et l'aménagement du territoire. On n'en a pas encore beaucoup parler aujourd'hui, mais ce sont de vrais sujets ; il y a un réel enjeu à délimiter et à identifier ces eaux souterraines importante pour l'avenir, et à les sanctuariser et à les intégrer dans l'aménagement du territoire, dans la façon dont on pense ce territoire.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Sujet sur lequel nous reviendront cet après-midi, pour information, dans l'une de nos tables rondes consacrée à l'aménagement et au développement du territoire du Val de Saône en particulier.
Merci pour ces précisions.
Boris, je me tourne vers vous de nouveau pour une autre question éventuellement.

Boris MICHALAK, Responsable Pôle Saône à l'EPTB Saône et Doubs
Oui il y a beaucoup d'autres questions. Une question notamment par rapport à tout ce qui est financier, donc c'est plus une question pour les agences de l'eau, les départements. Certains regrettent qu'il n'y ait plus d'aide pour les systèmes d'assainissement, notamment en non-collectif, alors qu'il existe encore des soucis ; est ce que ça peut être envisageable de retrouver des aides de ce type-là ?
Et certains ont parlé aussi de création de zones tampons, de zones tampons entre les eaux de ruissellement avant qu'elle n'atteigne les rivières ;
Donc est-il possible de faire d'imaginer des choses, on sait qu'il y a la Chambre d'agriculture en Lorraine par exemple qui s'est penché sur ces questions ? Est-ce que c'est des choses qui peuvent être envisageable, et la grande question tourne toujours autour des aspects financiers, est-ce qu'il peut y avoir des aides de l'Agence de l'eau ou d'autres collectivités sur ces thématiques-là ?

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Monsieur ROLLIN n'a pas fini de parler si je comprends bien. On va effectivement souvent le solliciter je suppose, enfin les questions se concentrent sur cette notion d'accompagnement, de financement. Evidemment je pense que chacun ou chacune d'entre nous, participant ou intervenant à cette journée est tout à fait conscient des dispositions à prendre, alors que le financement c'est une autre question, la manière de les orchestrer en quelque sorte. Donc on se tourne de nouveau vers vous.

François ROLLIN, Directeur de la délégation de Besançon de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
Alors sur les questions d'assainissement, le constat qu'on peut faire c'est que sur la qualité des eaux et les pollutions, les plus gros impacts sont ceux des agglomérations. L'habitat dispersé a un impact qui est difficilement mesurable, à l'inverse, les agglomérations, en ce sens qu'elles concentrent les sources de pollution qu'elles peuvent. On a parlé de l'imperméabilisation des sols ça peut générer des dysfonctionnements des systèmes d'assainissement par temps de pluie, dans ces agglomérations on a aussi tout le tissu industriel et d'entreprises qui peuvent aussi utiliser les produits qu'on a évoqué un peu plus tôt, et sur la Saône c'est quand même ce qu'on constate, c'est-à-dire que la dégradation de l'état chimique, on le localise plutôt quand même en aval des secteurs où il y a des foyers de population important. Et c'est vrai que c'est une des raisons pour lesquelles l'Agence de l'eau, ou les agences de l'eau d'ailleurs, elles y ont été encouragés par leur ministère de tutelle, se sont focalisées non pas sur l'assainissement non collectif, qui avait déjà été beaucoup financer dans les programmes d'intervention précédents, mais on souhaitait vraiment mettre l'accent sur l'impact plutôt des agglomérations, et c'est pour ça qu'on finance la désimperméabilisation, pour améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement par temps de pluie, et c'est aussi pour ça qu'on finance par exemple des opérations collectives de réduction des pollutions par les substances toxiques au niveau de ces agglomérations, que sur le bassin de la Saône il y a plusieurs de ces démarches, à Besançon, à Dijon, à Chalon où nous nous trouvons, où des animateurs locaux vont au-devant de toutes les entreprises du territoire pour voir comment ils gèrent leurs process, leurs eaux, et comment elles peuvent réduire les émissions de flux de polluants vers les réseaux et vers le milieu récepteur à la fin.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Donc il y a eu des arbitrages pour des raisons de priorités, qui ont été décidées dans le programme en cours notamment ; est-ce qu'on commence déjà à mesurer les effets, ou est-ce qu'on peut faire des prévisions sur les effets attendus ? Est-ce que les choses sont en cours, est-ce que ça se présente bien, est-ce que l'affectation de ces moyens a été mise au bon endroit au bon moment ?

François ROLLIN, Directeur de la délégation de Besançon de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
Alors ce qu'on recherche c'est quand même des effets sur le long terme, et je ne saurais pas donner les effets de politiques d'intervention, qui ont été accentuées ces dernières années. Cela fait partie des sujets sur lesquels il faut qu'on travaille et qu'on communique sans doute davantage, sur les effets de ces politiques-là.
La désimperméabilisation, c'est quelque chose qui va prendre du temps, mais on est aussi au démarrage. Alors là j'ai parlé d'approche au niveau du tissu urbain sur certaines pollutions qui sont des pollutions liées à des sites industriels en particulier, on a aussi des projets qu'on finance, et qui sont des projets très conséquents avec des investissements très conséquent des industriels, pour réduire les impacts

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
.. qui ciblent des problèmes bien identifiés… ?

François ROLLIN, Directeur de la délégation de Besançon de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
Alors là pour le coup on a des effets très immédiats. Quand un industriel investi des millions sur des infrastructures qui lui permettent de réduire les fuites d'effluents chargées en polluants, là on a des effets rapides, donc il faut avoir les deux approches.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Il faut composer avec tout ça.
Oui Monsieur BECOUSSE je vous en prie.

Jean-Claude BECOUSSE, Président de la Communauté de communes Entre Saône et Grosne
Merci beaucoup. Alors je remercie l'interlocuteur pour la pertinence de sa question. Avant d'exercer la compétence assainissement collectif sur notre collectivité, nous exercions bien sûr la compétence SPANC. Et on avait énormément travailler à ce sujet-là, avec un peu plus 500 installations. Moi ce que je regrette dans tout ça, effectivement on avait l'avantage d'avoir un soutien financier de l'Agence de l'eau à hauteur de 3 500 € par réhabilitation, réhabilitation qui peut aller jusqu'à 10-12 000 € à peu près, de cet ordre-là, tout ça c'est variable. Là c'est un coup d'arrêt. On était bien parti effectivement, on avait un programme, on en faisait tant par an. Et en termes de messages, parce que du jour au lendemain ça s'arrête, et les gens comprennent plus tellement ; assainissement collectif on veut de grosses actions assainissement non collectif ça s'arrête, c'est presque un peu dommage. Alors moi je sais où vous en êtes au niveau du mi-parcours du 11e programme. Est-ce que c'est quelque chose qu'éventuellement vous pourriez envisager par la suite ? Parce que je serais tenté de dire qu'il n'y a pas de petites pollutions.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Ça représente encore un pourcentage identifié important selon vous, sur votre com com par exemple ?

Jean-Claude BECOUSSE, Président de la Communauté de communes Entre Saône et Grosne
Oui bien évidemment ; on a traité quelques dizaines seulement, alors qu'il y avait un travail quand même qui était très important à faire, et c'est un petit peu dommage. En fait c'est le message qui est donné qui est un petit peu compliqué

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Qui était un petit peu contradictoire, mais on a compris qu'il y avait des arbitrages qui étaient liés à d'autres priorités.
Madame COQUERY voulait dire un mot ; il nous reste juste 2-3 minutes pour prendre une dernière question si vous le voulez bien, juste après votre intervention.

Marina COQUERY, Directrice de recherche à INRAE Lyon Grenoble Auvergne-Rhône-Alpes
Je rajoutais juste un mot sur l'importance, effectivement, on a beaucoup plus de mal aujourd'hui à évaluer l'impact des pollutions diffuses. Et on est dans cette question-là ; enfin c'est plus facile d'aller mesurer des contaminants et des polluants à l'extrémité d'un rejet ponctuel, diffus, que ce soit effectivement urbain, en zone urbaine, péri-urbaine, ou en zone agricole c'est plus compliqué. Mais je pense que c'est vraiment là qu'il faut aller accentuer les programmes de mesures, même si ce n'est pas facile.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Merci beaucoup pour cette précision. Je me tourne une dernière fois vers Boris MICHALAK, Responsable du Pôle Saône à l'EPTB Saône et Doubs, pour nous faire part d'une dernière question éventuellement à ce stade, sur notre problématique de la qualité de l'eau.

Boris MICHALAK, Responsable Pôle Saône à l'EPTB Saône et Doubs
Alors il y avait des questions, des échanges par rapport au domaine industriel mais ça a déjà été répondu par les différents intervenants. Mais peut-être vu que c'est déjà l'heure pratiquement de conclure sur la matinée. Alors comment peut-on concrétiser un peu plus, quelles suites à donner à « Ça Saône », est-ce qu'il peut avoir des signatures, des outils concrets qui peuvent exister pour vraiment continuer à mobiliser l'ensemble des acteurs autour du Val de Saône.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Je vais m'adresser à chacun d'entre vous, ce sera un petit peu le mot de la fin. Est-ce qu'on peut, Monsieur CONVERT par exemple, est-ce qu'on peut envisager, si ce n'est une contractualisation, en tout cas mettre en place des choses un peu plus dans le cadre de conventions par exemple à l'avenir ?

Stéphane CONVERT, Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire
Je n'ai pas remercié l'EPTB pour l'événement « Ça Saône ». C'est vrai que d'en parler, de mettre tout le monde autour de la table, enfin voilà cet après-midi, il y a un groupe de travail, enfin une table ronde sur la biodiversité et l'entretien de la biodiversité. Nous c'est vrai qu'aussi les chartes qui associent tous les acteurs, alors nous on est plutôt partie sur la charte zones humides, c'est-à-dire que ça fait dix ans qu'on est dans ce schéma-là. C'est de dire voilà il faut concilier agriculture et environnement, les deux, et trouver des solutions pour que les deux soient respectées dans leurs objectifs, enfin que l'environnement soit de qualité, améliorée

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
La charte zones humides elle consiste en quoi ? Quels sont les engagements des uns et des autres ?

Stéphane CONVERT, Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire
Et bien en fait c'est déjà de questionner, enfin de mettre les compétences autour de la table ; première chose. Et de trouver des points de convergence, les attentes. Pour revenir en 2011, elle a démarré chez nous avec un enjeu de 2011 ; c'est-à-dire c'était plutôt comment faire en sorte que les travaux de chantier hydraulique, enfin plutôt l'assainissement, enfin des terrains, des zones humides, tout en respectant l'environnement, puissent se faire, donc avec l'OFB d'associé.
En 2021, il y a l'enjeu quantité d'eau. C'est-à-dire que, comme l'a dit notre Président Monsieur DESSERLE, cela fait trois années de sécheresse et une année l'inondation. On sent bien que la gestion quantitative de l'eau, il faudra l'associer à cette démarche-là. Alors qu'en 2011, elle n'était pas encore d'actualité. Donc voilà, continuer dans ce schéma-là, c'est-à-dire quand il y a des soucis, mettre les compétences autour de la table, déterminer les objectifs de chacun, essayer de trouver des solutions pour que tout le monde soit respecté.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Merci beaucoup Monsieur CONVERT.
Juste un mot Monsieur MUNERET, il nous reste deux minutes pour se faire, Monsieur MUNERET, Monsieur BECOUSSE, peut-être pour un dernier message d'élus.

Didier MUNERET, Président du Syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône
Oui effectivement. Pareillement je veux remercier l'EPTB de cet événement. Je pense que c'est un événement effectivement qui est un point de départ, il ne faut surtout pas que ça s'arrête là. Ce serait intéressant de le reconduire, de le renforcer. Je pense qu'il serait intéressant aussi peut-être d'organiser plus sur des thèmes de séminaires, sur une journée, réunir tous les différents acteurs, parce qu'il va bien falloir à un moment donné qu'on parle les uns les autres et qu'on arrive à se mettre d'accord sur des objectifs de qualité l'eau. L'eau est un bien fondamental, sans eau il n'y a pas de vie possible donc il faut vraiment que chacun prenne conscience de ça. Et puis tout simplement qu'on applique aussi des choses qui existent ; je sais que dans les déclarations d'utilité publique de protection des captages, il y a un article un peu magique qui dit que toute activité susceptible de nuire à la qualité de l'eau est interdite. Malheureusement il n'est pas appliqué. Je pense qu'il y a peut-être des choses assez simples à faire, mais il faut vraiment se dépêcher, il y a une urgence de qualité, mais il y a une urgence climatique qui va vite arriver, avec l'impact du réchauffement climatique. Il faut que l'EPTB continue ce travail-là, continue de nous associer et réunisse le plus de monde possible.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Merci Monsieur MUNERET pour ce message conclusif.
Un dernier mot Monsieur BECOUSSE, 30 secondes pour ce faire.

Jean Claude BECOUSSE, Président de la Communauté de communes Entre Saône et Grosne
Je m'associe également aux remerciements qui ont été adressés à l'EPTB. Effectivement il faut qu'on se retrouve un peu plus souvent, mais je pense que la démarche est bien enclenchée, c'est pour ça que je me permets d'être positif. Une chose que je n'ai pas cité ; on mène un travail dans les plans d'alimentation territoriaux, si je puis dire, donc il peut effectivement avoir des débouchés sur les modes de culture, qui pourraient être profitables à tous. Donc c'est un travail partenarial qui va être mené, avec toutes les actions, l'essentiel c'est d'aboutir.

Jean-Charles CATTEAU, Animateur
Merci pour vos messages positifs, et qui vont tout à fait dans le sens et dans l'esprit de cette journée, puisque les uns et les autres appelés à non seulement vous retrouvez dans ce type de circonstances comme aujourd'hui, mais aussi à perdurer, à faire perdurer ce type de rencontre et à vous mettre autour de la table régulièrement.

En tout cas merci beaucoup pour vos interventions tout à fait sereines et constructives justement, qui vont également dans ce sens. Merci pour votre présence. Je signale à nos participants que nous terminons à l'heure prévue, ou presque, avant de nous retrouver à 13h30 tout à l'heure, pour justement évoquer d'abord la gestion des ressources naturelles et patrimoniales dans une première table ronde de l'après-midi, et la suivante qui sera consacrée au développement et à l'aménagement du Val de Saône.
Mais avant cela, puisque nous arrivons à la fin de cette matinée, je vous invite à découvrir une série d'interviews et de présentations scientifiques qui ont été enregistrées dans le cadre de la préparation de cet événement que vous retrouverez en ligne et en restant connectés. Vous trouverez également sous le direct un nouveau bouton qui vous permettra de tester vos connaissances sur le Val de Saône, et ça c'est un petit exercice un peu plus ludique, car pensons-nous connaître tous le Val de Saône dans ses moindres détails, je n'en suis pas certain. En tout cas si vous êtes friands d'anecdotes insolites et que vous souhaitez en même temps en apprendre un peu plus sur le Val de Saône et sur la Saône, bon quiz à toutes et à tous, bon appétit et à tout à l'heure.